

**ESTRIE  
RICHELIEU**  
ASSURANCE AGRICOLE



**RAPPORT  
ANNUEL** 2022









# TABLE DES MATIÈRES

02

NOTRE MISSION, NOS VALEURS,  
NOTRE VALEUR AJOUTÉE

03

MESSAGE DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

04

MESSAGE DU PRÉSIDENT  
DE LA COMPAGNIE,  
CHEF DE LA DIRECTION ET  
CHEF DES OPÉRATIONS

06

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

07

LES COMITÉS

08

TOUR D'HORIZON  
DE L'ANNÉE EN CHIFFRES

09

FAITS FAILLANTS

10

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION  
À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION  
DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

11

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

14

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

14

ÉTAT DES VARIATIONS  
DE L'AVOIR DES MEMBRES

15

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

16

FLUX DE TRÉSORERIE

17

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ESTRIE RICHELIEU  
ASSURANCE AGRICOLE







## NOTRE MISSION, NOS VALEURS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

### Notre mission – l'esprit en paix

Estrie-Richelieu se spécialise en assurance de dommages pour les producteurs agricoles. Notre mission est :

- › d'offrir une gamme de produits d'assurance diversifiés qui évoluent au rythme des besoins changeants des producteurs agricoles;
- › de faciliter la vie des producteurs grâce à des services de prévention visant à les aider à réduire les risques de perte;
- › d'assumer son rôle de leadership en assurance agricole partout au Québec.

### Nos valeurs – au cœur de tout ce que nous entreprenons

Enracinées dans la culture de notre compagnie depuis sa création, **nous respectons les valeurs durables du mutualisme**. Ce sont elles qui nous guident dans nos choix, nos réalisations et nos relations avec nos publics internes et externes.

**Le souci de la clientèle** – Satisfaire et répondre aux besoins de nos membres et partenaires est fondamental pour nous.

**La collaboration** – L'un des piliers de notre réussite repose sur une saine collaboration entre notre équipe et nos partenaires. Nous mettons tout en œuvre pour franchir les barrières afin que les objectifs fixés soient atteints équitablement et dans un respect mutuel.

**L'intégrité** – L'intégrité et la qualité sont deux éléments indissociables, voilà pourquoi nous suivons les normes éthiques les plus strictes.

**L'excellence** – Notre quête de l'excellence est l'élément moteur qui nous permet d'offrir des produits et des services de qualité exceptionnelle. Pour y arriver, nous mettons en place des processus et meilleures pratiques à tous les niveaux opérationnels.

### Notre valeur ajoutée – un groupe terre à terre et à la hauteur des attentes

Nous aspirons à toujours faire plus et toujours faire mieux. La protection du patrimoine est un enjeu de taille dans le secteur agricole, et nous y veillons depuis 131 ans. Estrie-Richelieu est un groupe terre à terre qui comprend les enjeux auxquels font face les producteurs agricoles et producteurs de la relève. Voilà pourquoi nous sommes résolument engagés à leur offrir des produits d'assurance et des services de prévention à valeur ajoutée, pertinents et à la hauteur de leurs attentes.



# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Encore en 2022, l'excellente performance d'*Estrie-Richelieu*, s'inscrit positivement dans sa longue histoire de 131 années. Comme vous pourrez le constater, une fois de plus, votre mutuelle a parfaitement accompli sa mission, tout en rehaussant sa solidité financière.

**Pour arriver à un tel niveau de succès, il faut avant tout un travail constant et coordonné de l'ensemble des équipes de votre mutuelle. Cette coordination vise à ce que les rôles et actions de ces dernières se réalisent efficacement, dans le respect des valeurs mutualistes.**

Le conseil d'administration demeure le responsable ultime d'assurer la mise en application de cette philosophie. À l'égard de la gouvernance, celui-ci définit les grandes orientations et les stratégies à suivre. Puisqu'*Estrie-Richelieu* est non seulement une mutuelle, mais aussi une institution financière, son conseil d'administration est également le garant de la gestion intégrée de ses risques, lesquels proviennent tant des opérations d'assurance, que des interactions avec les fournisseurs externes, que de l'environnement économique en vigueur.

Pour toutes ces raisons, les administrateurs doivent, tel que requis par la *Ligne directrice sur la gouvernance* de l'Autorité des marchés financiers (AMF), posséder de manière collégiale l'ensemble des connaissances nécessaires à l'accomplissement de chacune de ces responsabilités. C'est pourquoi, le comité de probité et compétence ainsi que le comité de mise en nomination favorisent le recrutement de personnes qui, tout en étant liées à l'agriculture, possèdent des connaissances complémentaires les unes aux autres.

**On recherche ainsi des administrateurs provenant de divers horizons professionnels afin d'élargir le plus possible leur spectre global de connaissances, utiles à relever ces défis.**

À cet égard, nous avons eu la chance cette année d'accueillir en notre sein deux administrateurs chevronnés. M. André Cécyre est revenu au bercail après une année d'absence. En effet, il avait volontairement laissé sa place, par altruisme, pour permettre l'apport de sang nouveau dans le groupe. Cependant, puisqu'on ne pouvait que difficilement se passer de sa sagesse, il a accepté de se joindre à nouveau à l'équipe. Il possède un curriculum vitae étoffé à souhait. Au cours de sa longue carrière, il a été le récipiendaire d'une multitude de reconnaissances. Entre autres, il a été intronisé au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec en 2018.

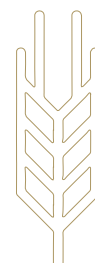
Quant à M. Marc-André Larochelle qui s'est aussi joint à l'équipe en 2022, il œuvre dans le domaine des technologies de l'information depuis plus de quinze années. Comme on le sait, la gestion informatique des informations ainsi que la protection de celles-ci sont maintenant le cœur de toute compagnie d'assurance. Ses précieuses connaissances représentent donc un atout inestimable pour l'entreprise.

Fort de ces nouveaux apports, lesquels se combinent aux connaissances et nombreuses années d'expériences des autres administrateurs qui composent votre conseil d'administration, celui-ci s'affaire avec dévotion à consolider la pérennité de cette mutuelle, forte et dynamique. Le succès, encore atteint cette année, ne découle donc pas du hasard, mais bien d'efforts structurés et soutenus.

**En conclusion, j'aimerais remercier tous mes confrères administrateurs pour leur implication, tous les employés pour leur travail au jour le jour, et surtout, chacun de nos membres pour nous avoir confié la responsabilité de protéger les biens qui leur sont les plus chers.**



Normand Renaud, AGR  
Président du conseil d'administration





## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE, CHEF DE LA DIRECTION ET CHEF DES OPÉRATIONS

Chers membres,

Encore une fois, j'ai le grand plaisir de vous annoncer qu'*Estrie-Richelieu*, votre mutuelle, a atteint des résultats plus qu'enviables au cours de l'année 2022.

Les objectifs définis à sa mission, soit d'être le chef de file en assurance agricole au Québec afin de donner accès aux agriculteurs à des produits d'assurance adaptés à leurs besoins ainsi qu'à un service de prévention visant à protéger tant leurs biens que la continuité de leurs opérations qui ne cessent de croître, ont de nouveau été atteints dans leur ensemble et même dépassés au niveau financier.

**En effet, les primes souscrites ont atteint un montant record de 92,1 M\$, ce qui représente une croissance de 9 % par rapport à l'année précédente. Quant aux profits avant impôts de 13,6 M\$, ceux-ci ont permis une augmentation de 10 M\$ de l'avoir des membres.**

Cette excellente performance est notamment le résultat d'une clémence climatique, dont le Québec a bénéficié au cours de l'année tout comme il en avait eu le privilège au cours des deux années précédentes. Cette clémence s'est combinée à un travail d'équipe coordonné visant à opérationnaliser notre stratégie, d'où le rendement exceptionnel encore cette année.

Cette stratégie continue de s'appuyer d'abord et avant tout sur des primes d'assurance compétitives ainsi que sur la grande satisfaction de l'ensemble des assurés. D'ailleurs, ceux-ci demeurent les meilleurs ambassadeurs de l'entreprise. En effet, et comme par le passé, à la suite des visites de leurs installations physiques par nos préventionnistes, 99 % de nos assurés recommanderaient les services d'*Estrie-Richelieu* à leurs familles et amis. Quant aux assurés malheureusement frappés par des pertes, 97 % d'entre eux recommanderaient notre

compagnie de la même manière à la suite des règlements de leurs sinistres.

Ces pourcentages élevés de satisfaction sont naturellement le fruit de l'expertise de nos équipes. On doit aussi noter qu'ils proviennent tout autant des valeurs mutualistes qui colorent les actions et façons de faire de chacun des employés de l'entreprise. Ces valeurs d'intégrité, de collaboration et d'excellence sont intrinsèques à l'atteinte des hauts niveaux de satisfaction.

**Quant à la compétitivité de nos primes, celle-ci provient, entre autres, de la nature même de votre mutuelle. En effet, puisque celle-ci est détenue par ses membres et non par des actionnaires, elle ne vise pas à faire des profits pour ensuite les transférer à de tels investisseurs externes.**

L'économie structurelle significative qui en découle est d'emblée reportée dans la tarification offerte aux assurés. Comme mentionné plus haut, la seule mission est bien de répondre aux besoins des membres de la mutuelle, et cela, toujours au meilleur coût possible.

En plus d'être fortement appréciée par les agriculteurs, la prévention contribue fortement à l'atteinte de ce meilleur coût possible. En effet, une bonne prévention diminue le nombre de sinistres qui, par effet de dominos, a directement une incidence bénéfique sur les primes nécessaires pour les régler. Par ailleurs, cette prévention n'a jamais été aussi importante que de nos jours puisque même si le Québec a été épargné d'événements climatiques au cours des dernières années, ceux-ci sont maintenant quatre fois plus nombreux qu'il y a une trentaine d'années. Pour cette raison, l'inspection des structures des bâtiments agricoles est essentielle pour faire face à ces catastrophes et pour maintenir une tarification raisonnable pour tous.





Une autre orientation stratégique que perpétue depuis plusieurs années la direction d'*Estrie-Richelieu*, aux mêmes fins de diminuer les coûts, est celle de constamment solidifier sa capitalisation. Tout en permettant de suivre l'évolution des valeurs des biens agricoles qui ne cessent d'augmenter, la croissance de l'avoir des membres permet des revenus de placements significatifs qui, à leur tour, permettent une réduction du profit nécessaire provenant des opérations d'assurance et de ce fait des primes d'assurance elles-mêmes. À cet égard, on doit mentionner qu'au cours des cinq dernières années, plus de 47 % de l'ensemble de tous les profits de la mutuelle provenaient des placements permis par cette capitalisation. En bref, plus il y a de capital, plus il y a de profits de placements et moins il est nécessaire d'obtenir des profits techniques provenant des opérations d'assurance elles-mêmes. Cela favorise une tarification qui demeure au plus bas.

D'autre part, une forte capitalisation possède un autre avantage digne de mention. Elle permet notamment de grandes économies sur les coûts de la réassurance utilisée par la mutuelle, laquelle réassurance vise à diminuer les effets financiers néfastes de catastrophes, comme par exemple un verglas ou une forte tempête de vent. À cet égard, il est important de souligner que l'accroissement soutenu de l'avoir de ses membres a permis à *Estrie-Richelieu* de diminuer de 35 % son ratio du coût de réassurance au cours des cinq dernières années. Ainsi, des millions de dollars sont économisés annuellement, ce qui aide à ralentir l'évolution des primes d'assurance de l'ensemble des membres.

À preuve que cette stratégie fonctionne comme prévu, pour 2023, *Estrie-Richelieu* sera le seul assureur agricole au Québec à procéder à un gel presque complet de sa tarification, et cela, sur la très grande majorité de ses polices en vigueur ou à souscrire.

Il est à noter qu'un tel gel représente aussi une façon efficace de remettre aux assurés une partie des profits, sans toutefois réduire l'avoir des membres déjà accumulé. C'est la manière la plus payante et équitable de le faire. Équitable, puisque cela se fait en proportion des primes de chacune des polices souscrites. La plus payante pour les membres, car contrairement à une distribution par ristournes, cette remise se fait avant les incidences des taxes, des impôts ainsi que de divers frais inhérents à la distribution des polices d'assurance.

Après 131 années d'existence, *Estrie-Richelieu* demeure l'assureur agricole par excellence. Elle est indéniablement le leader en ce domaine au Québec. Cela n'est possible que par la confiance que vous lui accordez année après année.

En mon nom et en celui de toutes nos équipes, je vous remercie de nous donner ce privilège de vous servir.



**M<sup>e</sup> Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA**  
Président de la compagnie,  
chef de la direction et chef des opérations







Normand Renaud, AGR  
Président du conseil  
d'administration  
Saint-Hyacinthe - Québec



Rachel Missout, M. Sc.  
Vice-présidente du conseil d'administration  
Saint-Blaise-sur-Richelieu - Québec



M. Stéphane Bibeau,  
LL.B., DDN, MBA<sup>1</sup>  
Président de la compagnie,  
chef de la direction et  
chef des opérations  
Carignan - Québec

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022



André Cécuyer, D.M.V., M. Sc.  
Saint-Hyacinthe - Québec



Léon Guertin, ING., MBA  
Saint-Hyacinthe - Québec



Marie-Claude Mainville, AGR  
Saint-Pie - Québec



Marylène Plante,  
B.Sc., ASA, AICA  
Saint-Hyacinthe - Québec



Mélanie McMillan, LL.B.<sup>2</sup>  
Secrétaire de la compagnie  
Saint-Amable - Québec



Sébastien Gagnon  
Pike-River - Québec



Marc-André Larochelle, M. Sc.  
Candiac - Québec



Jacques Péloquin  
Sainte-Victoire-de-Sorel - Québec



Christian St-Jacques  
Saint-Pie - Québec



M. Anaïs Fournier,  
LL.B., DESS, LL.M.<sup>3</sup>  
Directrice juridique et secrétaire  
adjointe de la compagnie  
Waterloo - Québec



Sophie Gendron, AGR, MBA  
Bromont - Québec



Claude Lemire  
Nicolet - Québec



Hubert Phillon, M. Sc., ING.  
Candiac - Québec





# LES COMITÉS

Au 31 décembre 2022

## Exécutif :

- › Normand Renaud, AGR, président
- › Rachel Missout, M. Sc., vice-présidente
- › Marie-Claude Mainville, AGR
- › Jacques Péloquin
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › M<sup>e</sup> Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA<sup>1</sup>
- › Mélanie McMillan, LL.B.<sup>2</sup>

## Éthique :

- › Sophie Gendron, AGR, MBA, présidente
- › André Cécyre, D.M.V., M. Sc.
- › Christian St-Jacques
- › M<sup>e</sup> Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA<sup>1-4</sup>
- › Mélanie McMillan, LL.B.<sup>2</sup>

## Audit :

- › Rachel Missout, M. Sc., présidente
- › Marc-André Larochelle, M. Sc.
- › Hubert Philion, M. Sc., ING.
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › Mélanie McMillan, LL.B.<sup>2</sup>

## Mise en nomination :

- › Normand Renaud, AGR, président
- › Sébastien Gagnon
- › Marie-Claude Mainville, AGR
- › M<sup>e</sup> Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA<sup>1</sup>
- › Mélanie McMillan, LL.B.<sup>2</sup>

## Probité et compétence :

- › Normand Renaud, AGR, président
- › Sébastien Gagnon
- › Marie-Claude Mainville, AGR
- › M<sup>e</sup> Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA<sup>1</sup>
- › Mélanie McMillan, LL.B.<sup>2</sup>

## Placements :

- › Jacques Péloquin, président
- › Léon Guertin, ING., MBA
- › Claude Lemire
- › Marylène Plante, B. Sc., ASA, AICA
- › M<sup>e</sup> Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA<sup>1</sup>
- › M<sup>e</sup> Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Président de la compagnie, chef de la direction et chef des opérations - non administrateur

<sup>2</sup> Secrétaire du conseil d'administration ou secrétaire du comité - non administratrice

<sup>3</sup> Secrétaire adjointe du conseil d'administration ou secrétaire du comité - non administratrice

<sup>4</sup> Invité d'office





## TOUR D'HORIZON DE L'ANNÉE EN CHIFFRES

### CROISSANCE QUINQUENNALE

- 71,2 %** | **Volume de primes souscrites**  
Confirme notre leadership en assurance agricole.
- 34,3 %** | **Actif de la compagnie**  
Son évolution reflète la pertinence de nos stratégies.
- 30,7 %** | **Avoir des membres**  
Soutient notre capacité à assurer les biens agricoles dont les valeurs s'accroissent.

### RATIOS IMPORTANTS

- 7,9 %** | **Ratio des frais généraux**  
L'amélioration continue au profit de nos membres.
- 99 %** | **Taux de satisfaction à la suite d'une visite de prévention**  
Prévenir, c'est important parce que le fruit de votre travail mérite toute notre attention.
- 97 %** | **Taux de satisfaction des membres à la suite d'un règlement de sinistre**  
Dans les moments difficiles, vous méritez l'appui d'experts. Nous sommes là pour vous.

### PÉRENNITÉ

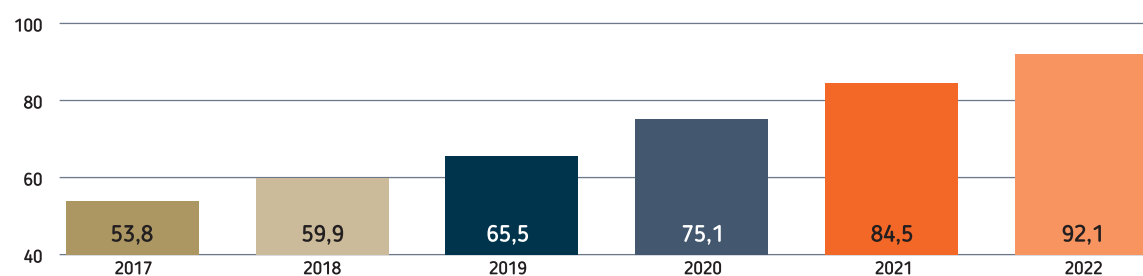
- 131** | Une relation de 131 années qui se perpétue de génération en génération.



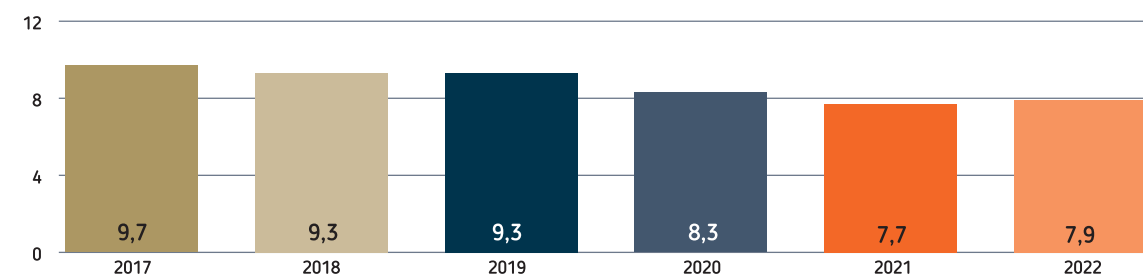


## FAITS SAILLANTS

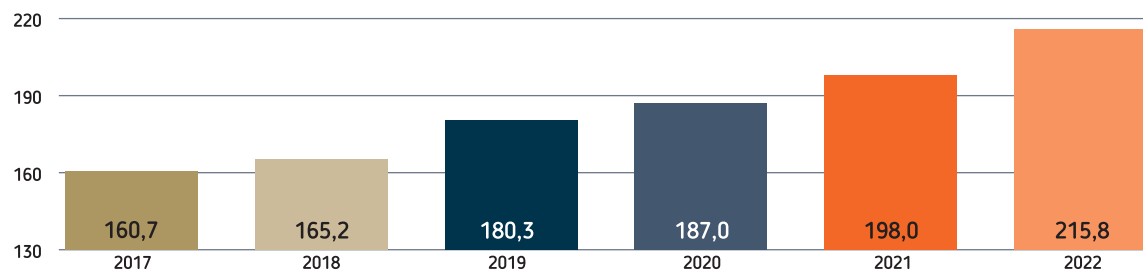
### VOLUME DE PRIMES SOUSCRITES M\$



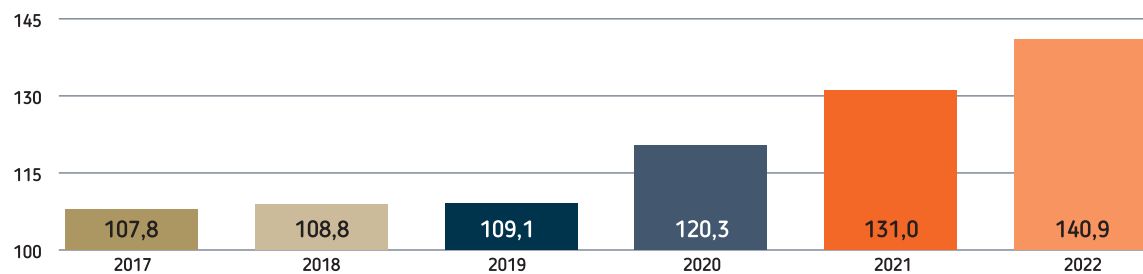
### RATIO DES FRAIS GÉNÉRAUX %



### ACTIF M\$



### AVOIR DES MEMBRES M\$





## ÉTATS FINANCIERS

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction de la compagnie est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction s'assure que la compagnie maintient un système comptable et des contrôles internes appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à s'assurer, dans une mesure raisonnable, de la bonne comptabilisation, de la fiabilité de l'information et de la protection de l'actif de la compagnie.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la compagnie. Le comité rencontre l'auditeur indépendant et les membres de la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que la présentation des états financiers.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la compagnie. Il doit émettre un avis sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Son certificat est annexé ci-après.

De plus, l'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la compagnie et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de confirmer que le capital détenu par la compagnie est satisfaisant advenant des situations financières défavorables.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., est nommé par les membres de la mutuelle afin d'exprimer une opinion sur les états financiers de la compagnie. Son rapport figure ci-après.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration.

Le 16 février 2023

**M<sup>e</sup> Stéphane Bibeau, LL.B., DDN, MBA**  
Président de la compagnie,  
chef de la direction et chef des opérations

**Isabelle Lefebvre, CPA auditrice**  
Trésorière et vice-présidente, finances

**Mélanie McMillan, LL.B.**  
Secrétaire de la compagnie  
et secrétaire de direction

**M<sup>e</sup> Anaïs Fournier, LL.B., DESS, LL.M.**  
Directrice juridique et secrétaire adjointe  
de la compagnie



## ÉTATS FINANCIERS

# CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de l'assureur le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, au 31 décembre 2022 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices, net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



---

Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

---

Montréal, le 16 février 2023



Aux membres de  
le Groupe Estrie-Richelieu,  
compagnie d'assurance

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance (ci-après « la compagnie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et l'état du résultat global, l'état des variations de l'avoir des membres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.





Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie;
- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,

nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation;

- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Montréal  
Le 16 février 2023

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique  
n° A120795



## ÉTATS FINANCIERS

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

|                                                        | 2022<br>\$   | 2021<br>\$    |
|--------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>                              |              |               |
| Primes directes souscrites                             | 92 063       | 84 453        |
| Réassurance cédée                                      | 16 861       | 15 141        |
| Primes nettes souscrites                               | 75 202       | 69 312        |
| Augmentation des primes non acquises                   | 3 771        | 4 738         |
| Primes nettes acquises                                 | 71 431       | 64 574        |
| Revenus de commissions                                 | 4 701        | 5 068         |
| Charges                                                |              |               |
| Sinistres, frais de règlement et services (note 3)     | 34 874       | 31 351        |
| Commissions                                            | 20 415       | 18 214        |
| Taxes sur les primes                                   | 3 023        | 2 813         |
| Frais généraux                                         | 7 242        | 6 468         |
|                                                        | 65 554       | 58 846        |
| <b>EXCÉDENT TECHNIQUE</b>                              | 10 578       | 10 796        |
| <b>REVENUS DE PLACEMENTS (NOTE 5)</b>                  | 2 982        | 3 734         |
| <b>EXCÉDENT AVANT IMPÔTS</b>                           | 13 560       | 14 530        |
| <b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (NOTE 6)</b>                 |              |               |
| Exigibles                                              | 3 671        | 3 703         |
| Différés                                               | (78)         | 144           |
|                                                        | 3 593        | 3 847         |
| <b>EXCÉDENT NET ET EXCÉDENT GLOBAL POUR L'EXERCICE</b> | <b>9 967</b> | <b>10 683</b> |
| <b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b>                      |              |               |
| Total des produits des activités ordinaires            | 79 114       | 73 376        |

## ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

|                                                            | 2022<br>\$     | 2021<br>\$     |
|------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES</b> | 130 969        | 120 286        |
| Excédent net et excédent global pour l'exercice            | 9 967          | 10 683         |
| <b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE DE L'AVOIR DES MEMBRES</b> | <b>140 936</b> | <b>130 969</b> |



## ÉTATS FINANCIERS

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

|                                                                  | 2022<br>\$     | 2021<br>\$     |
|------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIF</b>                                                     |                |                |
| Trésorerie                                                       | 7 675          | 12 574         |
| Primes à recevoir des membres                                    | 30 802         | 27 702         |
| Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances                  | 369            | 1 354          |
| Autres sommes à recevoir                                         | 3 281          | 3 086          |
| Revenus de placements à recevoir                                 | 881            | 824            |
| Placements (note 5)                                              | 134 688        | 119 979        |
| Part des réassureurs dans les provisions                         |                |                |
| Sinistres impayés et frais de règlement (note 11)                | 3 474          | 3 468          |
| Primes non acquises (note 11)                                    | 7 746          | 7 561          |
| Récupérations et subrogations à recevoir                         | 6              | 33             |
| Frais d'acquisition reportés (note 11)                           | 11 268         | 10 356         |
| Frais payés d'avance                                             | 158            | 128            |
| Immeuble de placement (note 7)                                   | 189            | 189            |
| Immobilisations corporelles (note 8)                             | 1 855          | 1 499          |
| Immobilisations incorporelles (note 9)                           | 10 119         | 5 992          |
| Impôts exigibles à recevoir                                      | 192            |                |
| Actifs d'impôts différés (note 6)                                | 3 093          | 3 171          |
|                                                                  | <b>215 796</b> | <b>197 916</b> |
| <b>PASSIF</b>                                                    |                |                |
| Primes à payer aux membres                                       | 8              | 3              |
| Autres sommes à verser                                           | 3 388          | 2 499          |
| Frais courus                                                     | 2 273          | 1 878          |
| Provision pour sinistres impayés et frais de règlement (note 11) | 21 931         | 18 130         |
| Primes non acquises (note 11)                                    | 45 831         | 41 875         |
| Commissions de réassurance non acquises (note 11)                | 1 429          | 1 465          |
| Impôts exigibles à payer                                         |                | 1 097          |
|                                                                  | <b>74 860</b>  | <b>66 947</b>  |
| <b>AVOIR DES MEMBRES</b>                                         |                |                |
| Surplus                                                          | 140 936        | 130 969        |
|                                                                  | <b>215 796</b> | <b>197 916</b> |

Au nom du conseil d'administration,


Normand Renaud,  
administrateur

Rachel Missout,  
administratriceESTRIE RICHELIEU  
ASSURANCE AGRICOLE

## ÉTATS FINANCIERS

## FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

|                                                                                        | 2022<br>\$   | 2021<br>\$    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                                        |              |               |
| Excédent net pour l'exercice                                                           | 9 967        | 10 683        |
| Éléments sans incidence sur les liquidités                                             |              |               |
| Pertes sur vente d'immobilisations                                                     | 1            | 6             |
| Amortissement des immobilisations                                                      | 205          | 378           |
| Intérêt effectif                                                                       | (127)        | (105)         |
| Impôt différé                                                                          | 78           | 144           |
| (Augmentation) Diminution des revenus de placements à recevoir                         | (57)         | 23            |
| Variation des soldes auprès des membres, autres sociétés d'assurance et autres         | (1 416)      | (3 220)       |
| (Augmentation) Diminution des frais payés d'avance                                     | (30)         | 17            |
| Augmentation (diminution) de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement | 3 822        | (1 280)       |
| Augmentation des primes non acquises                                                   | 2 823        | 3 602         |
| Diminution des frais courus et impôts exigibles                                        | (895)        | (1 496)       |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers                                | 933          | (273)         |
| Intérêts reçus à l'échéance de placements achetés à escompte                           | 55           | 27            |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation                                   | 15 359       | 8 506         |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                      |              |               |
| Échéances et produit de la vente de placements                                         | 8 024        | 9 284         |
| Acquisitions de placements                                                             | (23 594)     | (11 457)      |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles                                             | (562)        | (226)         |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles                                           | (4 126)      | (3 820)       |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                 | (20 258)     | (6 219)       |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>         | (4 899)      | 2 287         |
| <b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                                               | 12 574       | 10 287        |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                                               | <b>7 675</b> | <b>12 574</b> |
| <b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b>                                                      |              |               |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation provenant des intérêts            | 3 786        | 3 406         |



## ÉTATS FINANCIERS

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

## 1. Statut et nature des activités

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, ci-après nommé la compagnie, domiciliée et constituée au Québec en vertu de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) et de la Loi sur les sociétés par actions (Chapitre S-31.1), est une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, ayant son siège au 770, rue Principale à Granby, Québec, Canada. Œuvrant plus particulièrement dans le domaine des assurances agricoles, elle pratique l'assurance automobile, l'assurance de biens, l'assurance des chaudières et des machines, l'assurance contre l'incendie et l'assurance de responsabilité.

## 2. Conformité aux NIIF et conventions comptables

Les états financiers de la compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (NIIF, également connues sous leur acronyme anglais IFRS).

L'état de la situation financière n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Le classement dans l'état de la situation financière par ordre de liquidité a été privilégié.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration le 16 février 2023.

### › BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

### › PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le total des produits des activités ordinaires correspond au total des primes nettes acquises, des revenus de commissions et de placements.

### › TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie, et s'il en est, des bons du trésor et des dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois et moins à la date d'acquisition.

### › ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la compagnie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur le flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers qui doivent être acquis ou vendus selon un délai normalisé sont comptabilisés à la date de la transaction. Le classement initial et l'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers se détaillent comme suit:

#### a) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actions et les fonds d'actions sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ces placements sont évalués à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat net sous la rubrique «Revenus de placements».

#### b) Placements détenus jusqu'à échéance

Les titres de créance sont classés comme détenus jusqu'à échéance parce que la compagnie a usuellement l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces placements sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



**c) Prêts et créances**

La trésorerie, les sommes à recevoir ainsi que les dépôts à terme sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**d) Passifs financiers**

Les frais courus et l'ensemble des sommes à payer sont classés comme passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**e) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction se rapportant aux placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont encourus. Les coûts de transaction se rapportant à tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le coût de l'instrument financier.

**f) Revenus de placements**

Les intérêts sur les placements détenus jusqu'à échéance et sur les prêts et créances sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique « Revenus de placements ».

**g) Juste valeur**

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Étant donné les échéances rapprochées de la trésorerie, des sommes à recevoir, de la part des réassureurs dans les provisions pour sinistres impayés et frais de règlement, des frais courus et de l'ensemble des autres sommes à payer, la juste valeur de ces instruments financiers est comparable à la valeur comptable.

**› DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur le flux de trésorerie futur estimé de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

**› IMMEUBLE DE PLACEMENT**

L'immeuble constitué d'un terrain est comptabilisé au coût et est non amorti car aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

**› IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants afin de réduire leur valeur comptable jusqu'à leur valeur résiduelle estimée :

|                                     | Méthodes  | Taux     |
|-------------------------------------|-----------|----------|
| Bâtiment                            | Dégressif | 5 %      |
| Aménagement                         | Linéaire  | 10 %     |
| Ameublement et matériel             | Dégressif | 20 %     |
| Équipement et matériel informatique | Linéaire  | 33 1/3 % |

Le terrain n'est pas amorti puisqu'aucune durée d'utilité finie ne peut être établie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.



### › IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les frais directement attribuables à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels.

La période d'amortissement commence lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation et cesse lorsque l'actif est comptabilisé comme un actif détenu en vue de la vente ou est décomptabilisé.

|           | Terme          |
|-----------|----------------|
| Logiciels | 3 ans à 10 ans |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

### › DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles et de l'immeuble de placement est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

### › COMMISSIONS ET REVENUS DE COMMISSIONS

Les commissions versées lors de l'émission sont imputées aux résultats en tenant compte des frais d'acquisition reportés afférents aux primes non acquises.

Les revenus de commissions reçus sur la réassurance cédée sont imputés aux résultats en tenant compte des commissions de réassurance non acquises afférentes aux primes non acquises.

### › RÉASSURANCE

La compagnie présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état de la situation financière afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers ses membres.

### › PASSIF DES POLICES

Le passif des polices englobe principalement les primes non acquises, les provisions pour les sinistres impayés et frais de règlement, les parts des réassureurs dans ces provisions, les frais d'acquisition reportés ainsi que les récupérations et subrogations à recouvrer.

### › SOLDES LIÉS AUX PRIMES

#### a) Primes et primes non acquises

Les primes sont virées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats. Les primes non acquises représentent la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice. Les primes à recevoir sont comptabilisées à la valeur des sommes dues, déduction faite de toute provision requise pour les sommes douteuses.

#### b) Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

#### c) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition comprennent les commissions et les taxes sur les primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables des primes non acquises après avoir tenu compte des sinistres et des frais connexes.



**d) Commissions de réassurance non acquises**

Les commissions de réassurance non acquises sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

**e) Test de suffisance du passif**

Au 31 décembre de chaque année, l'actuaire désigné effectue le test de suffisance du passif et doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à l'égard des obligations de la compagnie envers les titulaires de polices. Toute insuffisance est comptabilisée au résultat de l'exercice.

**› SOLDES LIÉS AUX SINISTRES****a) Provisions pour sinistres payés et frais de règlement**

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, les variations des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. Les estimations sont régulièrement examinées et mises à jour, et tout redressement connexe est inclus dans le résultat de l'exercice. Le passif lié aux sinistres est actualisé.

**b) Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres payés et frais de règlement**

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres payés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée pour déterminer le passif connexe.

**c) Récupérations et subrogations à recevoir**

Dans le cours normal des affaires, la compagnie obtient la propriété de divers biens endommagés pour fins de vente. Les biens non vendus sont évalués à leur valeur de réalisation nette estimative.

Lorsque la compagnie indemnise des membres pour des cas de responsabilité, elle acquiert les droits de subroger sa demande d'indemnité à d'autres parties. Ces demandes sont présentées à titre de montants que l'on prévoit recouvrer auprès des parties subrogées, déduction faite des coûts connexes.

**› IMPÔTS**

La charge d'impôts sur le résultat de la période se compose des impôts exigibles et des impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les impôts exigibles sont calculés sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal, selon laquelle des actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable et leur base fiscale respective, et ce, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable auquel les différences temporelles peuvent être imputées sera disponible dans le futur.

**Conversion des devises**

Les comptes et opérations en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la compagnie. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change d'origine. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens de la période. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont compris dans l'état du résultat global.

## › AVOIR DES MEMBRES

L'avoir des membres se compose actuellement du surplus, qui représente le cumul des excédents non distribués de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

## › INCERTITUDES RELATIVES AUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

### **Provision pour sinistres impayés et frais de règlement**

La détermination de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement nécessite l'estimation de l'évolution des sinistres et des recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour sinistres impayés et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir une variation importante dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la compagnie. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la compagnie, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

## **Comptabilisation des actifs d'impôt différé**

La mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés dépend d'une évaluation de la probabilité que puissent être dégagés des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront être imputés les différences temporaires déductibles et les pertes reportées. En outre, un jugement important est requis pour évaluer l'incidence de toute limite juridique ou économique ou de toute incertitude.

## › NORMES COMPTABLES FUTURES

En date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et la société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position seront adoptées dans les méthodes comptables de la société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la société, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la société.

### *IFRS 17 Contrats d'assurance*

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée *Contrats d'assurance*, qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4, intitulée *Contrats d'assurance*. Des modifications à IFRS 17 *Contrats d'assurance* ont également été publiées en juin 2020 et en décembre 2021 ayant pour objectif d'aider les entités dans l'application de la norme, permettant ainsi de reporter la date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et d'améliorer l'utilité des informations comparatives lors de l'application initiale et simultanée de IFRS 9 *Instruments financiers*.





La norme IFRS 17 :

- a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'être en mesure de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie;
- établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation;
- définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance;
- définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins.

Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 s'appliqueront de manière rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance et si, et seulement si, cela est impraticable, une entité pourra appliquer l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'adoption de IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la société comptabilise ses contrats d'assurance, le moment de la constatation des revenus et la présentation de sa performance financière à l'état des résultats. Les primes ainsi que les prestations et les règlements sur contrats ne seront plus présentés à l'état des résultats. De nouveaux éléments seront présentés tels que *Produits d'assurance*, *Dépenses d'assurance* ainsi que *Produits (charges) financiers d'assurance*. Le produit d'assurance reflétera les services rendus durant la période. La présentation actuelle de l'état de la situation financière, selon laquelle les postes *Primes à recevoir des membres*, *Sommes à recevoir d'autres sociétés d'assurance*, *Parts des réassureurs dans les provisions*, *Récupérations et subrogations à recevoir*, *Frais d'acquisition reportés* et les postes *Primes à payer aux membres*, *Provision pour sinistres impayés et frais de règlement*, *primes non acquises et commissions de réassurance non acquises*, sera modifiée. Ces éléments seront désormais inclus,

pour chaque portefeuille, dans *Actif relatif aux contrats d'assurance*, *Passif relatif aux contrats d'assurance*, *Actif de réassurance* ou *Passif de réassurance*.

IFRS 17 introduit trois méthodes d'évaluation des contrats d'assurance : la méthode de la répartition des primes, la méthode des honoraires variables et la méthode du modèle général.

La méthode de la répartition des primes, qui sera utilisée par la société, évalue le passif au titre de la couverture restante de la manière suivante :

- Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif est égale à ce qui suit :
  - Les primes reçues, le cas échéant, à la date de la comptabilisation initiale;
  - Moins, le cas échéant, le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition;
  - Plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation, à cette date :
    - De tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition;
    - De tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats.
- À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure, la valeur comptable du passif est principalement égale à sa valeur comptable à l'ouverture :
  - Plus les primes reçues au cours de la période;
  - Moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition;
  - Plus tout montant comptabilisé en charges dans la période en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Si un groupe de contrats est ou devient déficitaire, la société comptabilisera immédiatement la perte. IFRS 17 exige également que la société divulgue séparément les montants résultant de groupes de contrats qui devraient être déficitaires de ceux qui devraient être non déficitaires, en fonction de leurs portefeuilles respectifs.

À la suite de son analyse, à la date de transition, la société appliquera deux des trois approches de transition disponibles en vertu de IFRS 17 : l'approche rétrospective complète et l'approche fondée sur la juste valeur. Pour la majorité des groupes de contrats, l'approche fondée sur la juste valeur sera appliquée étant donné le fait que l'approche rétrospective complète est impraticable, puisque des informations raisonnables et justifiables pour appliquer cette approche ne sont pas disponibles sans coût ou effort indus.

#### *IFRS 9 Instruments financiers*

La société a adopté la modification à IFRS 4 *Contrats d'assurance* qui prévoit certaines mesures afin de permettre aux entités qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur jusqu'à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17. Conséquemment, même si les dispositions de IFRS 9 étaient applicables aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société appliquera ces dispositions simultanément à l'application de IFRS 17.

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, intitulée *Instruments financiers*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* ont également été publiées en octobre 2017 et en août 2020 ainsi qu'une amélioration annuelle des IFRS en mai 2020 pour apporter des précisions sur des sujets spécifiques.

La norme IFRS 9 :

- exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs;

- propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues. Ainsi, la société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers en estimant à la date de clôture l'insuffisance attendue des flux de trésorerie;
- modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques.

Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 s'appliqueront de manière rétrospective. Cependant, conformément à la modification de IFRS 17 publiée en décembre 2021, les entités appliquant pour la première fois IFRS 17 et IFRS 9 simultanément pourront appliquer la superposition de classement aux actifs financiers désignés en présentant les informations comparatives comme si les dispositions de IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation avaient été appliquées. Les entités ne sont toutefois pas tenues d'appliquer les dispositions en matière de dépréciation de IFRS 9 pour la période comparative.

La société continue d'évaluer les incidences que ces normes auront sur ses états financiers relativement à l'évaluation, la présentation et à la divulgation des contrats d'assurance. Sur la base de son évaluation préliminaire, la société prévoit que l'application de IFRS 17 conjointement avec l'application de IFRS 9 aura un effet limité sur ses capitaux propres à la transition. La société surveille également tous les autres impacts potentiels grâce à sa gouvernance et à la structure mise en place pour l'implantation de la norme IFRS 17.



**3. Sinistres, frais de règlement et services**

|                                           | 2022<br>\$    | 2021<br>\$    |
|-------------------------------------------|---------------|---------------|
| Sinistres, frais de règlement et services | 40 485        | 37 867        |
| Recouvrement des réassureurs              | 5 611         | 6 516         |
|                                           | <b>34 874</b> | <b>31 351</b> |

**4. Charges liées au personnel**

|                   | 2022<br>\$   | 2021<br>\$   |
|-------------------|--------------|--------------|
| Salaires          | 5 455        | 4 799        |
| Avantages sociaux | 988          | 901          |
|                   | <b>6 443</b> | <b>5 700</b> |



## 5. Placements

### › JUSTE VALEUR ET GAINS (PERTES) NON RÉALISÉ(E)S

Les valeurs comptables, les justes valeurs et les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements à la date du présent état de la situation financière s'établissaient comme suit:

|                                                                              | 2022<br>\$          |                 |                                   | 2021<br>\$          |                 |                                   |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------|-----------------------------------|
|                                                                              | Valeur<br>comptable | Juste<br>valeur | Gain (perte)<br>non<br>réalisé(e) | Valeur<br>comptable | Juste<br>valeur | Gain (perte)<br>non<br>réalisé(e) |
| <b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>                                                     |                     |                 |                                   |                     |                 |                                   |
| Dépôts à terme                                                               | 11 800              | 11 378          | (422)                             | 9 500               | 9 455           | (45)                              |
| Autres                                                                       | 58                  | 58              |                                   | 99                  | 99              |                                   |
|                                                                              | 11 858              | 11 436          | (422)                             | 9 599               | 9 554           | (45)                              |
| <b>PLACEMENTS DÉTENUS<br/>JUSQU'À ÉCHÉANCE</b>                               |                     |                 |                                   |                     |                 |                                   |
| Titres de créance                                                            |                     |                 |                                   |                     |                 |                                   |
| Fédéral                                                                      |                     |                 |                                   |                     |                 |                                   |
| Provincial                                                                   | 900                 | 892             | (8)                               | 901                 | 945             | 44                                |
| Municipal                                                                    | 112 748             | 103 775         | (8 973)                           | 106 750             | 109 439         | 2 689                             |
| Sociétés                                                                     |                     |                 |                                   |                     |                 |                                   |
| Cote A ou cote<br>supérieure                                                 | 801                 | 787             | (14)                              | 601                 | 613             | 12                                |
| Sous la cote A                                                               |                     |                 |                                   |                     |                 |                                   |
|                                                                              | 114 449             | 105 454         | (8 995)                           | 108 252             | 110 997         | 2 745                             |
| <b>PLACEMENTS À<br/>LA JUSTE VALEUR<br/>PAR LE BIAIS<br/>DU RÉSULTAT NET</b> |                     |                 |                                   |                     |                 |                                   |
| Actions et fonds<br>d'actions                                                | 8 381               | 8 381           |                                   | 2 128               | 2 128           |                                   |
|                                                                              | 134 688             | 125 271         | (9 417)                           | 119 979             | 122 679         | 2 700                             |

|                                         | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|-----------------------------------------|------------|------------|
| <b>PORTION COURANTE ET NON COURANTE</b> |            |            |
| Courante                                | 18 092     | 8 078      |
| Non courante                            | 116 596    | 111 901    |



## ÉTATS FINANCIERS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

## › RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTÉRÊT

Échéancier au 31 décembre

| 2022                                                         | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Valeur comptable |
|--------------------------------------------------------------|---------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| Prêts et créances et les placements détenus jusqu'à échéance | 18 092 \$     | 33 583 \$      | 30 294 \$        | 44 338 \$      | 126 307 \$       |
| Total (en pourcentage)                                       | 14,3 %        | 26,6 %         | 24,0 %           | 35,1 %         | 100 %            |

| 2021                                                         | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Valeur comptable |
|--------------------------------------------------------------|---------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| Prêts et créances et les placements détenus jusqu'à échéance | 8 078 \$      | 34 258 \$      | 29 440 \$        | 46 075 \$      | 117 851 \$       |
| Total (en pourcentage)                                       | 6,9 %         | 29,1 %         | 25,0 %           | 39,0 %         | 100 %            |

Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net n'ont pas d'échéance spécifique.

Le taux d'intérêt effectif à la date du présent état de la situation financière relativement aux dépôts à terme et aux titres de créance sont respectivement de 3,58 % et 2,77 % (1,92 % et 2,64 % en 2021).

## › ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est présentée sont regroupés sous trois niveaux selon la hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrée observables importantes utilisées pour l'évaluation, comme suit :

Niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

Niveau 2: des données d'entrée autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, ou indirectement

Niveau 3: des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif

| 2022                                                                                         | Niveau 1 \$  | Niveau 2 \$    | Niveau 3 \$ | TOTAL \$       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|-------------|----------------|
| Solde au 31 décembre 2022                                                                    |              |                |             |                |
| Actifs financiers                                                                            |              |                |             |                |
| <b>ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI POUR LESQUELS UNE JUSTE VALEUR EST PRÉSENTÉE</b> |              |                |             |                |
| Prêts et créances                                                                            |              | 11 858         |             | 11 858         |
| Placements détenus jusqu'à échéance                                                          |              | 114 449        |             | 114 449        |
| <b>ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR</b>                                           |              |                |             |                |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net                                    | 8 381        |                |             | 8 381          |
|                                                                                              | <b>8 381</b> | <b>126 307</b> |             | <b>134 688</b> |

| 2021                                                                                                 | Niveau 1<br>\$ | Niveau 2<br>\$ | Niveau 3<br>\$ | TOTAL<br>\$    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Solde au 31 décembre 2021                                                                            |                |                |                |                |
| Actifs financiers                                                                                    |                |                |                |                |
| <b>ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI<br/>POUR LESQUELS UNE JUSTE<br/>VALEUR EST PRÉSENTÉE</b> |                |                |                |                |
| Prêts et créances                                                                                    |                | 9 599          |                | 9 599          |
| Placements détenus jusqu'à échéance                                                                  |                | 108 252        |                | 108 252        |
| <b>ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS<br/>À LA JUSTE VALEUR</b>                                               |                |                |                |                |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net                                            | 2 128          |                |                | 2 128          |
|                                                                                                      | <b>2 128</b>   | <b>117 851</b> |                | <b>119 979</b> |

Les prêts et créances ainsi que les placements détenus jusqu'à échéance ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Ils ont été évalués à la juste valeur, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'actualisation dérivés de taux d'intérêt observable sur le marché, pour des actifs similaires présentant un risque similaire.

#### › REVENUS DE PLACEMENTS

|                                                           | 2022<br>\$   | 2021<br>\$   |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Prêts et créances-intérêts                                | 503          | 338          |
| Placements détenus jusqu'à échéance-intérêts              | 3 286        | 3 106        |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | (807)        | 292          |
|                                                           | <b>2 982</b> | <b>3 736</b> |
| Frais directs attribuables aux placements                 |              | 2            |
|                                                           | <b>2 982</b> | <b>3 734</b> |





**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

**6. Impôts sur le résultat**

La charge d'impôts diffère du montant calculé en appliquant les taux d'imposition combinés fédéral et provincial prévus par la loi au résultat avant impôts en raison des éléments suivants :

|                                            | 2022<br>\$   | 2021<br>\$   |
|--------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat avant impôts                      | 13 560       | 14 530       |
| Taux d'imposition prévu par la loi         | 26,5 %       | 26,5 %       |
| Charge d'impôts prévue                     | 3 593        | 3 850        |
| Éléments non déductibles aux fins fiscales | 22           | 9            |
| Éléments non imposables                    | (18)         | (3)          |
| Autres                                     | (4)          | (9)          |
| Charge d'impôts sur le résultat            | <b>3 593</b> | <b>3 847</b> |

Les incidences fiscales des différences temporelles qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés au 31 décembre sont présentées ci-dessous :

|                                                           | 2022<br>\$   | 2021<br>\$   |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>                           |              |              |
| Immobilisations corporelles et incorporelles              | 2 944        | 3 076        |
| Provisions pour sinistres non payés et frais de règlement | 245          | 193          |
|                                                           | <b>3 189</b> | <b>3 269</b> |
| <b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>                          |              |              |
| Placements                                                | 96           | 98           |
| <b>ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS</b>                     | <b>3 093</b> | <b>3 171</b> |

**7. Immeuble de placement**

|                         | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|-------------------------|------------|------------|
| Valeur comptable        | 189        | 189        |
| Juste valeur estimative | 185        | 185        |

L'immeuble de placement n'a généré aucun revenu et est non amorti.

La juste valeur ne repose pas sur une évaluation par un évaluateur indépendant mais est plutôt fondée sur l'évaluation municipale la plus récente.

## 8. Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

| 2022                               | Terrain<br>\$ | Bâtiment<br>\$ | Aménagement<br>\$ | Ameublement<br>et matériel<br>\$ | Équipement<br>et matériel<br>informatique<br>\$ | TOTAL<br>\$  |
|------------------------------------|---------------|----------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
| <b>VALEUR COMPTABLE<br/>BRUTE</b>  |               |                |                   |                                  |                                                 |              |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier   | 378           | 2 480          | 389               | 534                              | 1 317                                           | 5 098        |
| Acquisitions                       |               | 119            |                   | 10                               | 433                                             | 562          |
| Dispositions                       |               |                |                   | 2                                | 26                                              | 28           |
| Solde au 31 décembre               | 378           | 2 599          | 389               | 542                              | 1 724                                           | 5 632        |
| <b>AMORTISSEMENT<br/>CUMULÉ</b>    |               |                |                   |                                  |                                                 |              |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier   |               | 1 743          | 351               | 282                              | 1 223                                           | 3 599        |
| Amortissement                      |               | 43             | 9                 | 52                               | 102                                             | 206          |
| Dispositions                       |               |                |                   | 2                                | 26                                              | 28           |
| Solde au 31 décembre               |               | 1 786          | 360               | 332                              | 1 299                                           | 3 777        |
| Valeur comptable<br>au 31 décembre | <b>378</b>    | <b>813</b>     | <b>29</b>         | <b>210</b>                       | <b>425</b>                                      | <b>1 855</b> |

| 2021                               | Terrain<br>\$ | Bâtiment<br>\$ | Aménagement<br>\$ | Ameublement<br>et matériel<br>\$ | Équipement<br>et matériel<br>informatique<br>\$ | TOTAL<br>\$  |
|------------------------------------|---------------|----------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|
| <b>VALEUR COMPTABLE<br/>BRUTE</b>  |               |                |                   |                                  |                                                 |              |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier   | 378           | 2 480          | 389               | 471                              | 1 259                                           | 4 977        |
| Acquisitions                       |               |                |                   | 168                              | 58                                              | 226          |
| Dispositions                       |               |                |                   | 105                              |                                                 | 105          |
| Solde au 31 décembre               | 378           | 2 480          | 389               | 534                              | 1 317                                           | 5 098        |
| <b>AMORTISSEMENT<br/>CUMULÉ</b>    |               |                |                   |                                  |                                                 |              |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier   |               | 1 704          | 343               | 318                              | 956                                             | 3 321        |
| Amortissement                      |               | 39             | 8                 | 64                               | 267                                             | 378          |
| Dispositions                       |               |                |                   | 100                              |                                                 | 100          |
| Solde au 31 décembre               |               | 1 743          | 351               | 282                              | 1 223                                           | 3 599        |
| Valeur comptable<br>au 31 décembre | <b>378</b>    | <b>737</b>     | <b>38</b>         | <b>252</b>                       | <b>94</b>                                       | <b>1 499</b> |

Les charges d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 sont présentées dans les postes sinistres, frais de règlement et services pour un montant de 3 mille\$ (4 mille\$ en 2021) ainsi que dans les frais généraux pour un montant de 201 mille\$ (374 mille\$ en 2021).



**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

**9. Immobilisations incorporelles**

La valeur comptable des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

| Logiciels en développement       |            |            |
|----------------------------------|------------|------------|
|                                  | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
| <b>VALEUR COMPTABLE BRUTE</b>    |            |            |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier | 5 992      | 2 172      |
| Acquisitions                     | 4 127      | 3 820      |
| Solde au 31 décembre             | 10 119     | 5 992      |

Les logiciels ne sont pas amortis au 31 décembre 2021 et 2022 car ils sont actuellement en cours de développement.

**10. Emprunt bancaire**

La compagnie a des facilités de crédit renouvelables annuellement pour un total de 2 millions\$ au taux préférentiel (6,45 % au 31 décembre 2022, 2,45 % au 31 décembre 2021).



## 11. Rapprochement des variations des actifs et passifs d'assurance

|                                                                            | 2022          |              |               | 2021          |              |               |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
|                                                                            | Brut          | Réassurance  | Net           | Brut          | Réassurance  | Net           |
| a) Provision pour sinistres impayés et frais de règlement                  |               |              |               |               |              |               |
| Provision pour sinistres au 1 <sup>er</sup> janvier                        | 18 130        | 3 468        | 14 662        | 19 521        | 3 534        | 15 987        |
| Charge de l'exercice en cours                                              | 40 485        | 5 611        | 34 874        | 37 867        | 6 516        | 31 351        |
| Palements de l'exercice                                                    | 36 684        | 5 605        | 31 079        | 39 258        | 6 582        | 32 676        |
| Provision pour sinistres au 31 décembre                                    | <b>21 931</b> | <b>3 474</b> | <b>18 457</b> | <b>18 130</b> | <b>3 468</b> | <b>14 662</b> |
| b) Primes non acquises                                                     |               |              |               |               |              |               |
| Primes non acquises au 1 <sup>er</sup> janvier                             | 41 875        | 7 561        | 34 314        | 38 251        | 8 675        | 29 576        |
| Primes souscrites                                                          | 92 063        | 16 861       | 75 202        | 84 453        | 15 141       | 69 312        |
| Primes acquises de l'exercice                                              | 88 107        | 16 676       | 71 431        | 80 829        | 16 255       | 64 574        |
| Primes non acquises au 31 décembre                                         | <b>45 831</b> | <b>7 746</b> | <b>38 085</b> | <b>41 875</b> | <b>7 561</b> | <b>34 314</b> |
| c) Frais d'acquisition reportés et commissions de réassurance non acquises |               |              |               |               |              |               |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier                                           | 10 356        | 1 465        | 8 891         | 9 476         | 1 721        | 7 755         |
| Montant encouru au cours de l'exercice                                     | 21 274        | 4 662        | 16 612        | 18 968        | 4 811        | 14 157        |
| Montant acquis au cours de l'exercice                                      | 20 362        | 4 698        | 15 664        | 18 088        | 5 067        | 13 021        |
| Solde au 31 décembre                                                       | <b>11 268</b> | <b>1 429</b> | <b>9 839</b>  | <b>10 356</b> | <b>1 465</b> | <b>8 891</b>  |



**12. Instruments financiers**

La valeur comptable des instruments financiers se détaille comme suit :

|                                                 | 2022<br>\$     | 2021<br>\$     |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                        |                |                |
| Prêts et créances                               |                |                |
| Trésorerie                                      | 7 675          | 12 574         |
| Dépôts à terme                                  | 11 800         | 9 500          |
| Autres placements                               | 58             | 99             |
| Revenus de placements à recevoir                | 881            | 824            |
| Primes à recevoir des membres                   | 30 802         | 27 702         |
| Somme à recevoir d'autres sociétés d'assurances | 369            | 1 354          |
| Autres sommes à recevoir                        | 3 281          | 3 086          |
| Récupérations et subrogations à recevoir        | 6              | 33             |
|                                                 | 54 872         | 55 172         |
| Placements détenus jusqu'à échéance             |                |                |
| Titres de créances                              | 114 449        | 108 252        |
| Placements par le biais du résultat net         |                |                |
| Actions et fonds d'actions                      | 8 381          | 2 128          |
|                                                 | <b>177 702</b> | <b>165 552</b> |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                       |                |                |
| Primes à payer aux membres                      | 8              | 3              |
| Autres sommes à verser                          | 3 388          | 2 499          |
| Frais courus                                    | 2 273          | 1 878          |
|                                                 | <b>5 669</b>   | <b>4 380</b>   |

Les informations concernant la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la note 2 et à la note 5.

### 13. Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La compagnie est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

#### › RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est la possibilité que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.

La compagnie s'expose au risque de crédit en raison surtout de ses titres de placements et de ses créances sur les titulaires de police et les réassureurs. La compagnie a établi des politiques pour limiter et surveiller son exposition aux titres de placements. Le risque de crédit que chaque titulaire de police pose pour la compagnie est négligeable considérant également que les procédures de gestion font en sorte qu'une prime non payée peut résulter en l'annulation de la police d'assurance. L'exposition maximale au risque de crédit correspondait à leur valeur comptable.

|                                                | 2022<br>\$     | 2021<br>\$     |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT</b> |                |                |
| Trésorerie                                     | 7 675          | 12 574         |
| Placements                                     | 134 688        | 119 979        |
| Autres prêts et créances                       | 35 339         | 32 999         |
| Part des réassureurs dans les provisions       |                |                |
| Sinistres impayés et frais de règlement        | 3 474          | 3 468          |
|                                                | <b>181 176</b> | <b>169 020</b> |

#### *Trésorerie*

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme étant négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières réputées.

#### *Placements*

La stratégie de placement consiste à investir en grande partie dans des instruments générateurs de revenus fixes et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur. La politique de placements requiert qu'au moment de l'achat, les titres de créance aient une cote minimale de BBB. À la fin de l'exercice, tous les placements ont la cote minimale de BBB.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

### *Réassurance*

La compagnie a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la compagnie à hauteur du risque cédé, cela ne dégage en rien la compagnie de sa responsabilité première envers ses assurés à titre d'assureur. Ainsi, un risque de crédit est assumé par la compagnie à l'égard des réassureurs.

La direction estime qu'à la date de l'état de la situation financière, aucune information ne porte à croire à une perte relativement à ses réassureurs.

Aucune dépréciation n'est nécessaire pour l'ensemble des actifs financiers et aucun n'est en souffrance.

La direction estime que la qualité de crédit de tous les actifs financiers ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture est bonne.

### › RISQUE DE MARCHÉ ET TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de marché est le risque de pertes provenant de changements sur les prix du marché. Dans la composition de son portefeuille de placements, la compagnie privilégie fortement l'achat de produits de placements moins volatils et limite donc son exposition aux marchés à risque élevé.

Un risque de taux d'intérêt existe en période de fluctuation des taux pour un actif investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Très peu de placements sont comptabilisés à la juste valeur du fait que la quasi-totalité des placements est classée comme prêts et créances ou comme étant détenus jusqu'à échéance. En conséquence, un déplacement positif ou négatif de la courbe des taux n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat de la compagnie.

### › RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements de trésorerie relativement à des instruments financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la compagnie conserve une tranche de ses actifs investis sous forme de titres liquides.

### *Tableau des échéances des passifs financiers*

#### › Cadence estimée de paiements de la provision pour sinistres

Le tableau suivant ventile les estimations de paiements de la provision pour sinistres. Ces flux sont fondés sur la cadence de règlements cohérents avec les observations passées. Ces montants projetés sont bruts de réassurance et les flux réels payés seront probablement différents étant donné le fort recours aux estimations.



› Les autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluent les postes suivants : primes à payer aux membres, somme à verser à d'autres sociétés d'assurances, autres sommes à verser et les frais courus.

| 2022                                                   | Inférieur à 1 an<br>\$ | Entre 1 et 5 ans<br>\$ | + de 5 ans<br>\$ | TOTAL<br>\$   |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|---------------|
| Provision pour sinistres impayés et frais de règlement | 15 723                 | 6 139                  | 69               | 21 931        |
| Autres passifs financiers                              | 5 669                  |                        |                  | 5 669         |
|                                                        | <b>21 392</b>          | <b>6 139</b>           | <b>69</b>        | <b>27 600</b> |

| 2021                                                   | Inférieur à 1 an<br>\$ | Entre 1 et 5 ans<br>\$ | + de 5 ans<br>\$ | TOTAL<br>\$   |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|---------------|
| Provision pour sinistres impayés et frais de règlement | 12 905                 | 5 188                  | 37               | 18 130        |
| Autres passifs financiers                              | 4 380                  |                        |                  | 4 380         |
|                                                        | <b>17 285</b>          | <b>5 188</b>           | <b>37</b>        | <b>22 510</b> |

› **RISQUE D'ASSURANCE**

Le risque d'assurance englobe les risques suivants :

**a) Le risque de tarification**

*La définition :* Le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des charges, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres de l'exercice.

*La gestion :* Pour gérer ce risque, la compagnie dispose de plusieurs moyens. Comme la majorité des contrats d'assurance émis couvrent une période de douze mois, la compagnie peut agir et modifier la tarification autant pour les nouveaux contrats que lors du renouvellement des contrats existants si une insuffisance de primes est identifiée. La gestion de ce risque s'appuie également sur l'expertise développée au fil du temps. Ainsi, le service de souscription applique les normes et conditions d'adhésion et de maintien des contrats.

**b) Le risque de sinistralité extrême**

*La définition :* Tout événement dont la probabilité de survenance est faible mais dont le coût est important par rapport au volume de primes annuel. Il peut s'agir d'un sinistre coûteux affectant un petit nombre de contrats ou encore de sinistres peu coûteux affectant un nombre important de contrats.

*La gestion :* Chaque année, pour se protéger contre ce risque, la compagnie souscrit une protection globale de réassurance afin de couvrir les catastrophes pouvant résulter de nos activités en assurance de biens et automobile.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

## c) Le risque de provisionnement

*La définition :* Le risque de provisionnement résulte de l'insuffisance éventuelle de la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière.

*La gestion :* La gestion des soldes liés aux sinistres est décrite à la note 2 à la rubrique « Soldes liés aux sinistres ».

## d) Hypothèses et analyse de sensibilité

*Hypothèses :* L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- › La matérialisation des sinistres
- › Le taux d'actualisation
- › La marge pour écart défavorable

*Analyse de sensibilité*

Nous traitons, au tableau ci-après, de la sensibilité de la provision pour sinistres impayés et frais de règlement à certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation.

| 2022                          | Changements apportés<br>aux hypothèses | Augmentation<br>du facteur | Diminution<br>du facteur |
|-------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Facteurs de sensibilité       | %                                      | \$                         | \$                       |
| Matérialisation des sinistres | 5                                      | (851)                      | 851                      |
| Taux d'actualisation          | 1                                      | 180                        | (185)                    |

| 2021                          | Changements apportés<br>aux hypothèses | Augmentation<br>du facteur | Diminution<br>du facteur |
|-------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Facteurs de sensibilité       | %                                      | \$                         | \$                       |
| Matérialisation des sinistres | 5                                      | (677)                      | 677                      |
| Taux d'actualisation          | 1                                      | 136                        | (139)                    |

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire pour l'exercice 2022 est de 2,70 % (2,50 % en 2021).

#### e) Primes non acquises

*La définition :* La compagnie s'expose à un risque dans la mesure où les primes non acquises ne suffisent pas à combler les coûts futurs des polices connexes.

*La gestion :* Une évaluation est effectuée régulièrement afin d'estimer les coûts des sinistres futurs et des frais connexes. Il n'y avait aucune insuffisance de prime à la date du présent état de la situation financière.

## 14. Gestion du capital

### › GESTION DU CAPITAL

Le capital de la compagnie est l'avoir des membres composé actuellement du surplus. Les principes directeurs de la gestion du capital ont pour objectifs de maintenir et d'accroître la solidité financière de la compagnie de manière à assurer à la collectivité agricole québécoise la disponibilité d'un service d'assurance de haute qualité.

### › CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

La compagnie est assujettie aux exigences définies par l'Autorité des marchés financiers (AMF) relativement au capital réglementaire. L'AMF a établi une ligne directrice à l'égard des exigences en matière de la suffisance du capital qui établit le ratio du TCM minimal à 100 % et le ratio cible d'intervention à 210 %. L'AMF exige également que la compagnie établisse un niveau cible de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimal (TCM). Pour l'année 2022, la compagnie a établi son niveau de ratio cible à 260 % (260 % en 2021). Au 31 décembre 2022, le ratio du TCM de la compagnie s'établissait à 843 % (932 % en 2021) rencontrant ainsi les exigences de l'AMF.

Annuellement, la compagnie exécute l'Examen de la santé financière afin de s'assurer qu'elle dispose d'un surplus suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables.

## 15. Opérations avec des parties liées

Les parties liées de la compagnie comprennent les dirigeants et les administrateurs.

|                                                         | 2022<br>\$ | 2021<br>\$ |
|---------------------------------------------------------|------------|------------|
| TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS ET LES ADMINISTRATEURS |            |            |
| Primes d'assurance souscrites                           | 400        | 279        |
| Charges de sinistres                                    | 574        | 6          |
| Salaires et avantages sociaux                           | 985        | 1 002      |

Les salaires et avantages sociaux incluent un montant de 114 mille \$ (107 mille \$ au 31 décembre 2021) qui a été capitalisé pour le développement d'immobilisations incorporelles générées à l'interne.

Le montant des primes à recevoir au 31 décembre 2022 s'élève à 134 mille \$ (69 mille \$ au 31 décembre 2021).



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)

## 16. Déroulé de la provision pour sinistres

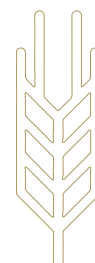
|                                                                                                                             | 2013<br>\$ | 2014<br>\$ | 2015<br>\$ | 2016<br>\$ | 2017<br>\$ |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Provision pour sinistres bruts</b>                                                                                       | 15 887     | 17 785     | 12 606     | 13 388     | 19 702     |
| <b>PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS</b>                                                                                         |            |            |            |            |            |
| Un an après                                                                                                                 | 8 754      | 10 951     | 8 133      | 8 805      | 13 169     |
| Deux ans après                                                                                                              | 10 165     | 12 162     | 8 503      | 9 873      | 16 239     |
| Trois ans après                                                                                                             | 10 883     | 12 456     | 8 749      | 10 775     | 16 973     |
| Quatre ans après                                                                                                            | 10 990     | 12 568     | 8 751      | 11 041     | 17 217     |
| Cinq ans après                                                                                                              | 11 034     | 12 405     | 8 837      | 11 256     | 17 156     |
| Six ans après                                                                                                               | 10 914     | 12 465     | 9 017      | 11 151     |            |
| Sept ans après                                                                                                              | 10 925     | 12 611     | 8 735      |            |            |
| Huit ans après                                                                                                              | 11 003     | 12 611     |            |            |            |
| Neuf ans après                                                                                                              | 11 003     |            |            |            |            |
| <b>RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL</b>                                                                                        |            |            |            |            |            |
| Un an après                                                                                                                 | 13 180     | 14 494     | 10 343     | 12 678     | 20 271     |
| Deux ans après                                                                                                              | 12 478     | 13 742     | 9 993      | 13 072     | 19 510     |
| Trois ans après                                                                                                             | 11 532     | 13 367     | 10 169     | 12 299     | 18 910     |
| Quatre ans après                                                                                                            | 11 305     | 13 345     | 9 701      | 12 004     | 18 789     |
| Cinq ans après                                                                                                              | 11 332     | 13 012     | 9 506      | 11 819     | 18 576     |
| Six ans après                                                                                                               | 11 149     | 12 877     | 9 274      | 11 573     |            |
| Sept ans après                                                                                                              | 11 154     | 12 611     | 8 977      |            |            |
| Huit ans après                                                                                                              | 11 003     | 12 611     |            |            |            |
| Neuf ans après                                                                                                              | 11 003     |            |            |            |            |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)<br/>DE LA PROVISION INITIALE<br/>PAR RAPPORT AU COÛT FINAL<br/>RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022:</b> |            |            |            |            |            |
| Montant                                                                                                                     | 4 884      | 5 174      | 3 629      | 1 815      | 1 126      |
| Pourcentage                                                                                                                 | 30,74 %    | 29,09 %    | 28,79 %    | 13,56 %    | 5,72 %     |



|                                                                                                                             | 2018<br>\$ | 2019<br>\$ | 2020<br>\$ | 2021<br>\$ | 2022<br>\$    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| <b>Provision pour sinistres bruts</b>                                                                                       | 20 741     | 28 536     | 19 416     | 18 062     | <b>21 909</b> |
| <b>PAIEMENTS CUMULÉS INTERVENUS</b>                                                                                         |            |            |            |            |               |
| Un an après                                                                                                                 | 12 551     | 13 799     | 8 897      | 8 902      |               |
| Deux ans après                                                                                                              | 13 805     | 15 958     | 11 079     |            |               |
| Trois ans après                                                                                                             | 14 367     | 17 734     |            |            |               |
| Quatre ans après                                                                                                            | 14 861     |            |            |            |               |
| Cinq ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| Six ans après                                                                                                               |            |            |            |            |               |
| Sept ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| Huit ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| Neuf ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| <b>RÉESTIMATIONS DU COÛT INITIAL</b>                                                                                        |            |            |            |            |               |
| Un an après                                                                                                                 | 17 943     | 22 095     | 17 425     | 17 875     |               |
| Deux ans après                                                                                                              | 17 303     | 21 621     | 17 865     |            |               |
| Trois ans après                                                                                                             | 17 113     | 21 631     |            |            |               |
| Quatre ans après                                                                                                            | 16 556     |            |            |            |               |
| Cinq ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| Six ans après                                                                                                               |            |            |            |            |               |
| Sept ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| Huit ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| Neuf ans après                                                                                                              |            |            |            |            |               |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)<br/>DE LA PROVISION INITIALE<br/>PAR RAPPORT AU COÛT FINAL<br/>RÉESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022:</b> |            |            |            |            |               |
| Montant                                                                                                                     | 4 185      | 6 905      | 1 550      | 187        |               |
| Pourcentage                                                                                                                 | 20,18 %    | 24,20 %    | 7,99 %     | 1,03 %     |               |

## 17. Évènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement important donnant lieu ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date de l'approbation des états financiers.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION



### Rangée arrière:

Léon Guertin, André Cécyre, Isabelle Lefebvre, Jacques Péloquin, Marie-Claude Mainville, Christian St-Jacques, Mélanie McMillan, Anaïs Fournier.

### Rangée avant:

Hubert Philion, Rachel Missout, Normand Renaud, Stéphane Bibeau, Marylène Plante, Claude Lemire.

### Absents de la photo:

Sébastien Gagnon et Marc-André Larochelle.



[estrierichelieu.com](http://estrierichelieu.com)

770, rue Principale, Granby, Québec J2G 2Y7  
**450 378-0101** | 800 363-8971